

**GUIDE DE RÉORGANISATION ET DE DÉLESTAGE DES ACTIVITÉS SELON LES NIVEAUX D'ALERTE DES ÉTABLISSEMENTS**

**DIRECTION GÉNÉRALE DES PROGRAMMES DÉDIÉS AUX PERSONNES, AUX FAMILLES ET AUX COMMUNAUTÉS<sup>1</sup>**

**PROGRAMME-SERVICES SANTÉ MENTALE ET PSYCHIATRIE LÉGALE :**

**RÉORGANISATION DES SERVICES PRÉVUE DANS LE RSSS SELON LA HIÉRARCHISATION DES SERVICES DE SANTÉ MENTALE**

	Niveau d'alerte 1	Niveau d'alerte 2	Niveau d'alerte 3	Niveau d'alerte 4	Particularités en cas d'éclosion dans certains milieux
<b>Santé mentale - Services spécifiques et Guichet d'accès en santé mentale (adultes et jeunesse)</b>					
Conditions cliniques prioritaires	Usagers à risque faible, modéré et élevé (dépression et troubles anxieux, désorganisation psychotique, dangerosité pour elle-même ou pour autrui)	Usagers à risque, modéré et élevé (dépression et troubles anxieux, désorganisation psychotique, dangerosité pour elle-même ou pour autrui)	Usagers à risque, modéré et élevé (dépression et troubles anxieux, désorganisation psychotique, dangerosité pour elle-même ou pour autrui)  Usagers devant quitter un lit d'hospitalisation en psychiatrie	Usagers à risque, élevé seulement (dépression et troubles anxieux, désorganisation psychotique, dangerosité pour elle-même ou pour autrui)  Usagers devant quitter un lit d'hospitalisation en psychiatrie	Maintenir les enfants stables dans leurs milieux afin d'éviter les visites à l'urgence, les hospitalisations en unités de pédopsychiatrie ou tout signalement ou tout placement à la DPJ.
		En cas de difficulté à maintenir l'offre de service, en raison de l'absence d'intervenant, prioriser le report des interventions ayant le moins d'impacts cliniques. La priorisation doit être effectuée en fonction du jugement clinique des intervenants et sur la base des facteurs de risques vécus par la personne : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre à contribution le réseau significatif et les membres de l'entourage des usagers;</li> <li>- S'assurer de la mise en place d'un filet de sécurité, en collaboration avec les organismes de la communauté, en portant une attention particulière à leur capacité;</li> <li>- Maintenir un contact avec l'utilisateur de manière régulière et au besoin.</li> </ul>			
Activités essentielles – santé mentale adultes et jeunesse	Toutes les activités sont considérées essentielles	Maintien des rencontres et suivis en privilégiant la téléconsultation.	Maintien des rencontres et des suivis en téléconsultation sauf en ce qui a trait à des situations	Maintien des rencontres et des suivis en téléconsultation sauf en ce qui a trait à des situations	

<sup>1</sup> Malgré l'illustration statique du document, la création des communautés de pratique en santé mentale, dans toutes les régions du Québec, permettent d'ajuster les requis, selon la dynamique de l'évolution de la situation pandémique. L'accompagnement opérationnelle du DNSSMPL et l'équipe de la DGASSMDI, au quotidien, permet un ajustement rapide face aux difficultés éventuelles et une réponse aux obstacles, à tous les niveaux d'alerte pandémique.

	Niveau d'alerte 1	Niveau d'alerte 2	Niveau d'alerte 3	Niveau d'alerte 4	Particularités en cas d'éclosion dans certains milieux
<b>Santé mentale - Services spécifiques et Guichet d'accès en santé mentale (adultes et jeunesse)</b>					
		<p>Maintien des groupes en présence ou en téléconsultation (selon la situation et les besoins), selon les règles de santé publique en vigueur. Adapter le contenu si nécessaire.</p> <p>Si l'adaptation du contenu d'un groupe n'est pas possible, prévoir des rencontres individuelles en remplacement ou des stratégies d'autosoins.</p> <p>Rencontre en personne (en installation ou à domicile) pour les personnes présentant des risques modérés ou élevés de détérioration.</p> <p>Maintenir les suivis d'injectables et les prélèvements (clozapine, etc.).</p> <p>Appels téléphoniques de repérage effectués auprès de l'ensemble de la clientèle.</p>	<p>particulières. Envisager l'utilisation de stratégies d'autosoins pour les personnes présentant moins de facteurs de risque.</p> <p>Rencontres en personne possibles (individuelles ou de groupes, en installation ou à domicile) pour les personnes présentant des risques modérés ou élevés de détérioration.</p> <p>Maintien des groupes en présence ou en téléconsultation, selon les règles de la santé publique en vigueur. Adapter le contenu si nécessaire.</p> <p>Si l'adaptation du contenu d'un groupe n'est pas possible, prévoir des rencontres individuelles en remplacement ou des stratégies d'autosoins.</p> <p>Maintenir les suivis d'injectables et les prélèvements (clozapine, etc.).</p> <p>En fonction de la capacité de l'équipe à maintenir l'offre de</p>	<p>particulières. Envisager l'utilisation de stratégies d'autosoins pour les personnes présentant moins de facteurs de risque.</p> <p>Rencontres en personne possibles (en installation ou à domicile) pour les personnes présentant des risques modérés ou élevés de détérioration.</p> <p>Préconiser les activités individuelles. Les activités de groupe cliniques/thérapeutiques en présentiel sont permises, en respect des règles de santé publique en vigueur.</p> <p>Maintenir les suivis d'injectables et les prélèvements (clozapine, etc.).</p> <p>Prévoir un suivi téléphonique ou en téléconsultation adapté auprès des personnes dont les interventions ont été reportées.</p>	

	Niveau d'alerte 1	Niveau d'alerte 2	Niveau d'alerte 3	Niveau d'alerte 4	Particularités en cas d'éclosion dans certains milieux
<b>Santé mentale - Services spécifiques et Guichet d'accès en santé mentale (adultes et jeunesse)</b>					
			<p>service, prioriser le report d'activités cliniques causant le moins de préjudices pour la personne.</p> <p>Prévoir un suivi téléphonique adapté auprès des personnes dont les interventions ont été reportées.</p>		
Activités essentielles - Guichet d'accès en santé mentale adultes et jeunesse	Les activités des guichets d'accès en santé mentale adulte et jeunesse sont maintenues en intégralité. Privilégier l'utilisation de la téléconsultation, y compris en ce qui concerne les évaluations, sauf en ce qui a trait à des situations particulières (personnes sans téléphones, facteurs de risques multiples, personnes ayant besoin d'un interprète, etc.) dans le respect des mesures sanitaires.				
Ressources essentielles	Équipe complète	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mobiliser tous les membres de l'équipe afin d'optimiser et d'intensifier les activités d'accès aux services en santé mentale. Selon le taux d'absentéisme, envisager de recevoir du renfort d'autres équipes afin d'assurer un ratio minimal d'intervenants (50 %). Dans la mesure du possible, privilégier le même intervenant lors des interventions.</li> </ul>			

	Niveau d'alerte 1	Niveau d'alerte 2	Niveau d'alerte 3	Niveau d'alerte 4	Particularités en cas d'éclosion dans certains milieux
<b>Santé mentale - Services spécialisés et Hôpitaux de jour (adultes et jeunesse)</b>					
Conditions cliniques prioritaires	Usagers à risque faible, modéré et élevé (dépression et troubles anxieux, désorganisation psychotique, dangerosité pour elle-même ou pour autrui).	Usagers à risque modéré ou élevé (dépression chronique et troubles anxieux qui nuit au fonctionnement, désorganisation psychotique, dangerosité pour elle-même ou pour autrui).  Toute personne présentant une combinaison de facteurs de risques pouvant mener à une détérioration de sa condition de santé mentale.  Famille à risque (violence conjugale et familiale, désorganisation).	Usagers à risque modéré ou élevé (désorganisation psychotique, dangerosité pour elle-même ou pour autrui).  Usagers présentant des troubles concomitants.  Usagers sous clozapine.  Usagers de plus de 70 ans ou présentant une condition physique augmentant le risque de contracter la COVID-19.  Symptômes actifs d'un trouble mental avec désorganisation importante du fonctionnement général.  Isolement social important.  Troubles cognitifs.  Famille à risque élevé (violence conjugale et familiale, désorganisation).	Usagers à risque élevé (désorganisation psychotique, dangerosité pour elle-même ou pour autrui).  Usagers présentant des troubles concomitants.  Usagers sous clozapine.  Isolement social important.  Troubles cognitifs.  Famille à risque élevé (violence conjugale et familiale, désorganisation).  Jeunes et adolescents avec trouble grave du comportement.	

	Niveau d'alerte 1	Niveau d'alerte 2	Niveau d'alerte 3	Niveau d'alerte 4	Particularités en cas d'éclosion dans certains milieux
<b>Santé mentale - Services spécialisés et Hôpitaux de jour (adultes et jeunesse)</b>					
			Jeunes et adolescents avec trouble grave du comportement.		
Activités essentielles	Toutes les activités des services spécialisés et des hôpitaux de jour sont considérées essentielles, en les adaptant aux consignes de la santé publique.	<p>Maintien des rencontres et suivis en privilégiant la téléconsultation.</p> <p>Maintien des groupes en présence ou en téléconsultation (selon la situation et les besoins), selon les règles de santé publique en vigueur. Adapter le contenu si nécessaire.</p> <p>Si l'adaptation du contenu d'un groupe n'est pas possible, prévoir des rencontres individuelles en remplacement ou des stratégies d'autosoins.</p> <p>Rencontre en personne (en installation ou à domicile) pour les personnes présentant des risques modérés ou élevés de détérioration.</p> <p>Maintenir les suivis d'injectables et les prélèvements (clozapine, etc.).</p>	<p>Maintien des rencontres et suivis en privilégiant la téléconsultation.</p> <p>Maintien des groupes en présence ou en téléconsultation (selon la situation et les besoins), selon les règles de santé publique en vigueur. Adapter le contenu si nécessaire.</p> <p>Si l'adaptation du contenu d'un groupe n'est pas possible, prévoir des rencontres individuelles en remplacement ou des stratégies d'autosoins.</p> <p>Rencontre en personne possible (en installation ou à domicile) pour les personnes présentant des risques modérés ou élevés de détérioration.</p> <p>Maintien des évaluations, appréciation ou suivi de l'état mental par téléphone, téléconsultation</p>	<p>Maintien des rencontres et suivis en privilégiant la téléconsultation.</p> <p>Préconiser les activités individuelles. Les activités de groupe cliniques/thérapeutiques en présentiel sont permises, en respect des règles de santé publique en vigueur.</p> <p>Rencontre en personne possible (en installation ou à domicile) pour les personnes présentant des risques élevés de détérioration seulement.</p> <p>Maintien des évaluations, appréciation ou suivi de l'état mental par téléphone, téléconsultation</p> <p>Maintenir les suivis d'injectables et les prélèvements (clozapine, etc.).</p>	<p>En cas d'éclosion dans l'installation :</p> <p>Transférer l'offre de service vers des modalités à distance.</p>

	Niveau d'alerte 1	Niveau d'alerte 2	Niveau d'alerte 3	Niveau d'alerte 4	Particularités en cas d'écllosion dans certains milieux
<b>Santé mentale - Services spécialisés et Hôpitaux de jour (adultes et jeunesse)</b>					
			Maintenir les suivis d'injectables et les prélèvements (clozapine, etc.).		
Ressources essentielles	Équipe complète	Équipe complète	Équipe complète En cas d'absentéisme : S'assurer d'une réponse suffisante aux besoins en soins infirmiers, compte tenu de l'impact physique de la COVID-19 et des besoins de suivi reliés à la médication psychiatrique.  S'assurer de la disponibilité d'un psychiatre ou d'un psychiatre de l'enfant et de l'adolescent pour la réponse aux besoins essentiels de traitement et ainsi éviter le recours à l'hospitalisation.		
<b>Santé mentale - Équipes SIV / SIM / PIPEP</b>					
Conditions cliniques prioritaires	Tous les usagers.		Usagers (vulnérabilité physique et/ou âge) qui nécessitent des soins et des services à domicile chaque semaine qui ne pourraient pas être substitués par des interventions téléphoniques.  Ces usagers sont à haut risque d'hospitalisation, ce qu'il faut éviter.		
Activités essentielles	- Injections - Prélèvements - Préparation des ordonnances - Consultations psychiatriques en personne - Med-drops - Visites à domicile - Suivis de tous les usagers - Prise en charge de nouveaux usagers (congés) - Accompagnements essentiels seulement - Fiducie et remise d'argent	- Injections - Prélèvements - Préparation des ordonnances - Consultations psychiatriques au téléphone ou en télésanté - Med-drops - Visites à domicile (patients les plus à risques d'hospitalisation et de détérioration) - Suivis de tous les usagers - Prise en charge de nouveaux usagers (congés)	- Injections - Prélèvements - Préparation des ordonnances - Consultations psychiatriques au téléphone ou en télésanté - Med-drops - Suivis de tous les usagers - Prise en charge de nouveaux usagers (congés) - Maintien des activités régulières - Consultations psychiatriques à distance	- Injections - Prélèvements - Préparation des ordonnances - Consultations psychiatriques au téléphone ou en télésanté - Med-drops - Suivis de tous les usagers - Prise en charge de nouveaux usagers (congés) - Maintien des activités régulières - Consultations psychiatriques à distance	En cas d'écllosion dans une résidence privée ou maison de chambre :  Faire un suivi de l'état mental et évaluer les besoins de tous les résidents du milieu.  Collaborer avec le milieu et les différents partenaires (curateur public, santé publique, prévention des infections, etc.)

	Niveau d'alerte 1	Niveau d'alerte 2	Niveau d'alerte 3	Niveau d'alerte 4	Particularités en cas d'éclosion dans certains milieux
<b>Santé mentale - Services spécialisés et Hôpitaux de jour (adultes et jeunesse)</b>					
		- Accompagnements essentiels seulement - Fiducie et remise d'argent	- Visite à domicile maintenue, en respectant les règles de la santé publique.	- Visite à domicile exceptionnelle maintenue dans <b>le but d'éviter les hospitalisations</b> , en respectant les règles de la santé publique.	afin de s'assurer d'une réponse adéquate aux besoins.
Ressources essentielles	Équipe complète	Équipe complète	Équipe complète	Équipe complète	
<b>UNITÉS DE SOINS PSYCHIATRIQUES – SOINS AIGUS ET SOINS INTENSIFS</b>					
Centres désignés en psychiatrie  <b>À noter</b> : L'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel (INPLPP) demeure une zone froide, peu importe le niveau d'alerte pandémique et tout cas confirmé doit être transféré vers l'un des centres désignés selon le corridors de service établis.  <b>Obligation pour tous les niveaux d'alerte</b> :	Unités de psychiatrie adulte : • Institut Universitaire de Santé Mentale Douglas • Institut Universitaire de Santé mentale de Québec • CHUS Hôtel-Dieu de Sherbrooke  Unités de pédopsychiatrie : • CHU Sainte-Justine • CHUQ-Centre mère-enfant soleil	En plus des centres désignés au palier 1 : • CHUM • Hôpital Général Juif • Hôpital régional de Rimouski • Hôpital de Chicoutimi • CHAUR de Trois-Rivières • Hôpital de Hull • Hôpital de Rouyn-Noranda • Hôpital Le Royer (Baie Comeau) • Hôpital de Sept-Îles • CRDP de Lévis • Hôpital de la Cité-de-la-Santé • Hôpital Pierre-Legardeur • Hôpital de St-Jérôme • Hôpital Charles-Lemoyne • Hôpital Pierre-Boucher • Les hôpitaux du CISSS de la Gaspésie et du CISSS des Îles conservent leurs usagers COVID-19 positifs dans des	En plus des centres désignés aux paliers 1 et 2 : • CUSM - Hôpital Général de Montréal • Hôpital Notre-Dame • Hôtel-Dieu de Lévis	*Aucun transfert d'usagers COVID-19 positif dans les régions concernées.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chaque unité doit aménager des chambres pour l'isolement préventif des usagers suspectés de COVID-19 (en attente du transfert vers un centre désigné).</li> <li>• Appliquer les Mesures pour la gestion des cas et des contacts dans les unités d'urgence et d'hospitalisation en santé mentale en attendant le transfert vers un centre désigné.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer les services liés à la partie XX.1 du Code criminel ainsi qu'à leur responsabilité d'hôpital désigné en vertu de l'arrêté 2017-015.</li> <li>• Assurer le suivi et la gestion des ordonnances émises par la CETM.</li> </ul>					

	Niveau d'alerte 1	Niveau d'alerte 2	Niveau d'alerte 3	Niveau d'alerte 4	Particularités en cas d'écllosion dans certains milieux
<b>Santé mentale - Services spécialisés et Hôpitaux de jour (adultes et jeunesse)</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appliquer le protocole de mise sous garde en établissement à chaque niveau d'alerte pour les urgences et les unités de soins psychiatriques.</li> <li>• Assurer les demandes d'autorisation judiciaire de soins.</li> </ul>		zones chaudes et tièdes de leurs unités <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les sites non traditionnels établis par les centres désignés</li> </ul>			
Conditions cliniques prioritaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Usagers CETM -TAQ</li> <li>• Usagers présentant un haut degré de dangerosité pour eux-mêmes ou autrui (certaines psychoses, maladies affectives bipolaires décompensées, etc.)</li> <li>• Usagers soins intensifs</li> <li>• Usagers soins aigus</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Usagers CETM -TAQ</li> <li>• Usagers présentant un haut degré de dangerosité pour eux-mêmes ou autrui (certaines psychoses, maladies affectives bipolaires décompensées, etc.)</li> <li>• Usagers soins intensifs</li> <li>• Usagers soins aigus</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Usagers CETM -TAQ</li> <li>• Usagers présentant un haut degré de dangerosité pour eux-mêmes ou autrui (certaines psychoses, maladies affectives bipolaires décompensées, etc.)</li> <li>• Usagers soins intensifs</li> <li>• Rediriger les usagers COVID-19 positifs au « suivi intensif dans le milieu » (SIM) ou autres formes d'hospitalisation à domicile tel le « Traitement intensif bref à domicile » (TIBD) en remplacement d'admission aux unités qui ne présentent pas encore d'usagers COVID-19 positifs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Usagers CETM -TAQ</li> <li>• Usagers présentant un haut degré de dangerosité pour eux-mêmes ou autrui (certaines psychoses, maladies affectives bipolaires décompensées, etc.)</li> <li>• Rediriger les usagers COVID-19 négatifs au « suivi intensif dans le milieu » (SIM) ou autres formes d'hospitalisation à domicile tel le « Traitement intensif bref à domicile » (TIBD) en remplacement d'admission aux unités en débordement d'usagers COVID-19 positifs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les transferts et les mesures de prévention et contrôle des infections s'appliquent à tous les usagers, indépendamment de leurs conditions cliniques.</li> </ul>



	Niveau d'alerte 1	Niveau d'alerte 2	Niveau d'alerte 3	Niveau d'alerte 4	Particularités en cas d'éclosion dans certains milieux
<b>Santé mentale - Services spécialisés et Hôpitaux de jour (adultes et jeunesse)</b>					
<p>Activités prioritaires</p> <p><b>Obligation pour tous les niveaux d'alerte :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer les services liés à la partie XX.1 du Code criminel ainsi qu'à leur responsabilité d'hôpital désigné en vertu de l'arrêté 2017-015.</li> <li>Assurer le suivi et la gestion des ordonnances émises par la CETM.</li> <li>Appliquer le protocole de mise sous garde en établissement à chaque niveau d'alerte pour les urgences et les unités de soins psychiatriques.</li> <li>Assurer les demandes d'autorisation judiciaire de soins.</li> </ul>	<p>Maintien des activités autant que possible, en privilégiant la mise à jour des évaluations et des traitements en prévision des effets de la distanciation physique et d'une diminution possible des activités sur les unités.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Téléaudience (Chambre civile et Cour Supérieure du Québec) et télécomparution (Chambre criminelle)</li> <li>Évaluation des risques et de la dangerosité, état mental et besoins psychosociaux</li> <li>Surveillance des comportements à risque</li> <li>Mesures alternatives et stratégies de gestion des comportements à risque</li> <li>Pharmacothérapie, incluant traitement sous injectable et suivi Clozapine</li> <li>Sismothérapie</li> <li>Interventions individuelles (en respectant les mesures de distanciation physique autant que possible et introduire l'usage d'activités d'autosoins en fonction des capacités de l'utilisateur)</li> <li>Socialisation à distance (communication électronique)</li> <li>Soins physiques essentiels (ex. pansement) et surveillance évolution COVID-19</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Téléaudience (Chambre civile et Cour Supérieure du Québec) et télécomparution (Chambre criminelle)</li> <li>Évaluation des risques et de la dangerosité, état mental et besoins psychosociaux</li> <li>Surveillance des comportements à risque</li> <li>Mesures alternatives et stratégies de gestion des comportements à risque</li> <li>Pharmacothérapie, incluant traitement sous injectable et suivi Clozapine</li> <li>Sismothérapie</li> <li>Autosoins (comme mesures pour encourager des activités et interventions individuelles)</li> <li>Socialisation à distance (communication électronique)</li> <li>Soins physiques essentiels (ex. pansement) et surveillance évolution COVID-19</li> <li>Assurer un suivi intensif dans la communauté à la sortie sans délai de prise en charge</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les unités de soins psychiatriques ne sont pas délestées</li> <li>Téléaudience (Chambre civile et Cour Supérieure du Québec) et télécomparution (Chambre criminelle)</li> <li>Pharmacothérapie, incluant traitement sous injectable et suivi Clozapine</li> <li>Sismothérapie urgente et vitale</li> <li>Orienter les usagers vers le « suivi intensif dans le milieu » (SIM) ou autres formes d'hospitalisation à domicile tel le TIBD.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Diminuer ou interdire les activités thérapeutiques des usagers COVID-19 positifs.</li> <li>Suivre les consignes ministérielles pour l'accès aux visiteurs et la limitation des visites d'usagers COVID-19 positifs.</li> </ul>

	Niveau d'alerte 1	Niveau d'alerte 2	Niveau d'alerte 3	Niveau d'alerte 4	Particularités en cas d'écllosion dans certains milieux
<b>Santé mentale - Services spécialisés et Hôpitaux de jour (adultes et jeunesse)</b>					
Activités prioritaires					
Ressources essentielles	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maintenir les ratios habituels</li> <li>Ajouter des travailleurs de la santé supplémentaire pour assurer les soins et services, pendant les activités de planification et préparation au palier 2 et 3.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ratio habituel, mais avec délestage des activités non prioritaires.</li> <li>En respect des lois professionnelles, assurer un nombre suffisant d'infirmières sur l'unité (sans substitution pour des infirmières auxiliaires).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Considérer ratio jour/soir/nuit normalement utilisé les fins de semaine et jours fériés (palier 3)</li> <li>Considérer les ratios normalement utilisés le soir pour les quarts de jour et de soir et maintenir ratio de nuit pour le quart de nuit.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Considérer ratio normalement utilisé pour le quart de nuit pour les quarts de jour/soir/nuit.</li> <li>La présence d'infirmières auxiliaires sans la présence d'infirmière sur une unité d'hospitalisation devrait uniquement être considérée en dernier recours. Les installations ou les unités ayant recours à cette solution devront être en mesure de démontrer les solutions alternatives tentées ainsi que les moyens mis en place pour permettre la réalisation des activités réservées aux médecins ou aux infirmières afin d'assurer la sécurité des usagers et des travailleurs de la santé.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Constituer des équipes dédiées aux soins des usagers COVID-19 positifs, afin de diminuer le nombre de travailleurs de la santé pouvant être exposé.</li> </ul>
			<ul style="list-style-type: none"> <li>L'ajustement des activités non prioritaires et une priorisation des activités prioritaires doivent être réalisés avec la mise en place de ces ratios afin d'assurer la sécurité des usagers et des travailleurs de la santé.</li> </ul>		

	Niveau d'alerte 1	Niveau d'alerte 2	Niveau d'alerte 3	Niveau d'alerte 4	Particularités en cas d'écllosion dans certains milieux
<b>Santé mentale - Services spécialisés et Hôpitaux de jour (adultes et jeunesse)</b>					
			<ul style="list-style-type: none"> <li>En respect des lois professionnelles, assurer un nombre suffisant d'infirmières sur l'unité (pas simplement infirmières auxiliaires), pour évaluer régulièrement la condition physique et mentale des usagers, notamment les signes d'infections respiratoires.</li> </ul>		
		<ul style="list-style-type: none"> <li>L'ajustement des ratios doit prendre en compte les soins et services offerts, la clientèle desservie, l'organisation des lieux physiques et du niveau de formation de ceux-ci, incluant les mesures concernant la prévention et le contrôle des infections (PCI). Dans la mesure du possible, privilégier le même intervenant lors des interventions.</li> </ul>			